

Ainsi que je l'ai mentionné il y a un instant, l'attitude du ministre est pleine de bon sens. D'autre part, je crois qu'on pourrait dire en toute équité, qu'elle est presque entièrement négative. C'est comme la mouche du coche: on s'affaire, on prend note de ce qui se passe, on s'adapte aux événements, mais il me semble qu'il n'est possible de constater aucune maîtrise de la situation ni aucune sorte de directive. On n'a, pour ainsi dire établi aucune ligne de conduite, sauf celle de se raccrocher aux événements.

J'admets que cela peut constituer une ligne de conduite, mais il ne serait pas injuste de la considérer comme négative. Elle diffère, par exemple, beaucoup des principes adoptés par l'Australie, qu'on a décrits tout à l'heure, bien que je doute que la politique australienne soit parfaite en tous points. Toutefois, l'attitude de négation semble avoir produit l'effet de nous faire entendre deux points de vue entièrement différents. L'un d'eux a été exposé dans un discours fort intéressant, par le député de Cap-Breton-Sud, qui a fini par critiquer le Gouvernement. Je cite ses paroles:

Notre choix d'immigrants devrait s'inspirer des besoins du pays, mais, au cours de l'année dernière, nous avons reçu des ouvriers non qualifiés, alors que nous aurions dû attirer des spécialistes, afin de remplir les vacances que révèlent les bureaux de placement.

Le député de Moose-Jaw a indiqué que nous manquons beaucoup, au Canada, de personnes possédant diverses connaissances, y compris des quincaillers.

Cela m'amène à poser quelques questions au ministre. J'espère que ses réponses jetteront quelque lumière sur les résultats pratiques de l'attitude qu'il a exposée. Ainsi, il a parlé des dispositions que nous prenons à l'étranger et il a mentionné une entente que nous avons conclue avec la Hollande. Après avoir parlé d'autres pays, voici ce qu'il a dit:

Il n'y a qu'une seule exception à ce que je viens de dire: il s'agit de la Hollande, avec qui nous avons un accord pour le choix des immigrants.

Le ministre nous dirait-il deux choses: tout d'abord, quelle est la nature de cette entente. A prime abord, il me paraît opportun qu'il y ait une entente et, d'après ce qu'a dit le ministre, il semble en penser beaucoup de bien aussi. Il pense que c'est une entente fort judicieuse et bien conçue. Voudrait-il nous parler de ce *modus vivendi* et nous dire également pourquoi, apparemment, nous n'avons conclu une entente qu'avec les Pays-Bas?

L'hon. M. Harris: A la fin de la guerre, le gouvernement des Pays-Bas a décidé qu'il servirait ses intérêts bien entendus en encour-

rageant l'émigration. Il a conclu avec le Canada, au printemps de 1947, une entente en vertu de laquelle il a établi une institution désignée sous le nom de Fondation néerlandaise et chargée d'examiner ceux qui voulaient émigrer des Pays-Bas.

Nous nous sommes alors convenus d'accepter des ouvriers agricoles et des colons dont le nombre serait fixé d'un commun accord de temps à autre. Les modalités sont restées à peu près les mêmes essentiellement. Nous indiquons d'avance le nombre approximatif de personnes que nous croyons pouvoir absorber de ce pays au cours de l'année de navigation suivante. Nous avons nos bureaux à La Haye et, de concert avec la Fondation néerlandaise qui recrute les immigrants et nous les envoie, nous les examinons. Il s'est produit un certain changement: au début, les immigrants étaient tous des agriculteurs, mais il n'en est pas ainsi actuellement. L'an dernier, il y a eu 22,000 immigrants en tout dont 15,000 environ étaient agriculteurs; mais je ne suis pas sûr du nombre exact.

C'est le seul pays avec lequel nous avons conclu un tel accord. Cette méthode est propre à ce pays car il veut trouver lui-même les immigrants à ses frais et nous les présenter dans le pays même afin que nous les examinions.

M. Macdonnell (Greenwood): Avons-nous essayé de conclure d'autres ententes du genre?

L'hon. M. Harris: Non, mais j'ajouterais que la plupart des autres pays européens, à part l'Allemagne, ne tiennent pas particulièrement à encourager l'émigration.

M. Fulton: Et le Royaume-Uni? Ne pourrait-on pas conclure une entente du même genre avec lui aux termes du *settlement act*?

L'hon. M. Harris: Je suppose que la chose serait possible, mais le Gouvernement canadien, de même d'ailleurs que certains gouvernements provinciaux, ont pour coutume de maintenir à Londres des bureaux chargés d'inviter les gens du pays à venir au Canada.

M. Brooks: La Fondation néerlandaise est-elle sous les auspices du gouvernement ou de particuliers?

L'hon. M. Harris: Elle comprend plusieurs organisations privées, mais elle est établie par le Gouvernement et elle s'acquitte de la tâche de choisir les immigrants qui vont non seulement au Canada, mais en Australie et dans d'autres pays. Elle est en outre approuvée par le gouvernement hollandais dont elle reçoit de l'aide.

M. Cardiff: J'aimerais poser une question, mais s'il n'est pas commode d'y répondre, je